

ARRETE N° 2011- 0567 /MS/CAB
PORTANT FERMETURE D'UN DEPOT PRIVE DE MEDICAMENTS

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- VU l'arrêté n°2006-039/MS/CAB du 20 février 2006 portant conditions d'ouverture et d'exploitation d'un dépôt privé de médicaments ;
- VU le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé ;
- VU le dossier de demande de l'intéressée ;

sur avis de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privés à but lucratif en sa séance du 03 novembre 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Le dépôt pharmaceutique privé de médicaments sis à Imasgho, province du Boulkiemdé, Région du Centre Ouest, ouvert au nom de **Docteur OUEDRAOGO/TIENDREBEOGO Maria Noélie** par arrêté N°95/MS/CAB/IGESS portant autorisation d'ouverture d'un dépôt de médicaments privé du 04/12/1995, est fermé.

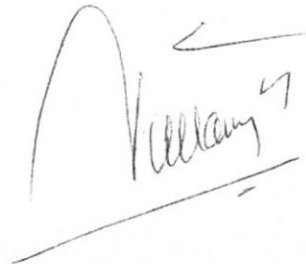
ARTICLE 2 : La reprise des activités est subordonnée à une autorisation du Ministre chargé de la santé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

OUAGADOUGOU, le 30 DEC 2011

AMPLIATIONS

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- 1 SG -CM
- 1 ITSS
- 1 SG Mini Santé
- Toutes Directions Centrales
du Ministère de la Santé
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 Direction Générale des Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Gouvernorat de Centre Ouest
- 1 Haut Commissariat du Boulkiemdé
- 1 DRS/ Centre Ouest
- 1 Préfecture de Imasgho
- 1 Intéressé
- 1 J.O
- 1 Archives /Chrono



Pr Adama TRAORE